



## Déclaration préliminaire CSA IR Grand-Est du 28.03.24

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA et du CSA formation spécialisée.

Avant de commencer, nous souhaitons rendre hommage à plusieurs de nos collègues du territoire Grand-Est qui nous ont quittés ces dernières semaines, trois en l'occurrence. Nous avons une pensée émue pour leurs familles, profondément touchées par ces pertes, ainsi que pour les collègues de ces unités, pour qui la situation doit-être difficile à vivre.

Madame la présidente, nous tenons à vous rappeler les missions qui sont les nôtres d'apporter une vigilance et un soutien aux personnel.es en souffrance mais également aux structures menacées et en difficulté.

Dès lors nous tenons à vous redire notre détermination à maintenir notre vigilance dans chaque instance de dialogue social.

Nos engagements pris dans les accompagnements des agent.es concernés par les menaces de disparition de leurs missions de service public notamment à Bar-le-Duc et Saint-Dizier font émerger la volonté d'abandon de notre institution. Sachez Madame CASANOVA que nous sommes déterminé.es à continuer notre accompagnement et le soutien de nos collègues.

Vous nous convoquez aujourd'hui pour un Comité Social d'Administration à 14 heures et sous sa forme spécialisée à 15 heures. Leurs programmations arrêtent des ordres du jour très chargés. Sachez que pour nous, organisations syndicales, chaque sujet a son importance et nous refusons d'être associés à une simple chambre d'enregistrement de vos décisions. Cet ordre du jour expéditif ne nous convient pas.

Nous marquons notre fort étonnement qu'un point sur les mobilités ne figure pas à l'ordre du jour. Sachez que nous sommes très étonnés de voir l'administration publier des postes sur la place de l'emploi public sans en faire la publication à l'interne.

Nous portons une grande attention aux sujets qui concernent les conditions de travail des agent.es. Pour nous, le travail de nuit en est un parfait exemple qui doit mériter l'entièreté d'un CSA ou d'un groupe de travail dédié.

De plus, sachez Madame CASANOVA que vous n'apportez toujours pas les moyens nécessaires aux représentant.es de concilier leurs mandats électifs et leurs missions de service public dans des conditions raisonnables. En l'absence de toute prise en compte globale des allègements sur le territoire Grand-Est, nous refusons que la charge de travail soit reportée sur les autres agent.es des services.

La note relative aux moyens syndicaux des représentant.es du personnel de la PJJ que Madame NISAND, Directrice de la PJJ, avait pris le 1er février 2024 ne respecte pas les engagements avancés.

Dès lors, aucune décision d'allègement uniforme et officialisée n'est parvenue auprès des représentant.es syndicaux.

En considérant qu'un.e élu.e doit avoir la même charge de travail que tout.e agent.e, alors qu'il ou elle est également censé.e assurer des missions de représentation du personnel, vous niez, voire méprisez notre rôle d'élu.es et le dialogue social. En plus, vous nous mettez en difficulté dans les missions professionnelles qui sont les nôtres.

Vous laissez aux cadres de proximité la responsabilité d'accorder ou pas des mesures d'allègements aux élu.es sans même accorder des compensations en équivalents temps plein. Cette latitude ouvre la porte aux particularités de territoire et à la non cohérence dans les propositions d'allègements. Ce choix de ne pas statuer uniformément laisse la place à l'inégalité et à l'absence de reconnaissance des mandats électifs.

Nous demandons que la charge de travail inhérente à ces mandats soit réellement reconnue et que nos absences soient compensées, pour garantir à la fois l'effectivité de notre rôle, mais aussi pour que nos missions professionnelles puissent toujours être exercées dans de bonnes conditions.

Dans le contexte actuel et l'absence de positionnement de la DIR Grand Est par rapport à la déclinaison de cette note, nous demandons qu'un positionnement clair, officiel et égalitaire soit acté.

Aujourd'hui, nous ne siégerons ni au CSA régional ni au CSA formation spécialisée.

Les élus.es du SNPES-PJJ/FSU et de la CGT PJJ.  
Aux CSA IR et FS de la DIRPJJ Grand-Est